



Peut on obtenir une regularisation apres 10ans de presence en fra

Par **lunis**, le **08/03/2010** à **21:32**

Bonjour,ncela fait 10ans que je suis en france de nationalité algerienne , entrer en france en 2000 actuellement en situation irreguliere , g entrepris des demarches aupres de la prefecture par rapport a mes années de presence en france sachant que g pas de declaration d impot de fiche de paye ou quittance de loyer et autres a mon nom. rnLES PREUVES QUE JE POSSEDE SONT: 1 attestation de mon passage chez "EMMAUS" de 2001 a 2004rnun passport avec le visa et date d entrer en francernrntemoignage par ecrit des gensrnECEQUE C SUFFISANT??? rnMERCİ DE ME REPONDRE

Par **ouahmed**, le **08/03/2010** à **21:54**

je vien de relire votre 2eme messagerna ma connaissance les preuves que vous avez sont pas suffisanternrnles temoignage ecrit pour les prefectures sont pas une preuve suffisante et de poids car pour eux tous le monde peut faire sa,rnrnje vous rassure que moi aussi j'avais jamais eu de fiche de paye,ni d'impots,ni quittance a mon nom; parcontre j'ai fait beaucoup de demande et jai gardé tous les papiers de la prefecture,ainsi que jai eu beaucoup de couriernrnje vous conseil d'allez voir chez emmaus sil peuvent vous faire des attestation dhebergements de 3 ou 6 mois pour bien justifie vous 3ans passé chez euxrnrvous avez quoi comme dautre preuves?rnrya des prefectures qui demande 2preuves officielle par AN a base d'une tous les 6mois ya certaine demande plus,sache que l'article 6.1 de l'accord franco-algerien du 11 juillet 2001 qui donne droit a un titre de sejour a un algerien qui justifie une presence de plus de 10ans en france, **il faut justifie par tous moyens mais il faut quelle soie convainquante aussir**rna tu un email?

Par **lunis**, le **08/03/2010** à **22:01**

voici mon mailrnderwiche38@hotmail.fr

Par **ouahmed**, le **08/03/2010** à **22:06**

saharnje vais te rajouté sur msn